

Propriété intellectuelle, biotechnologies, et enjeux sociaux à l'heure de la globalisation

Une nouvelle ère de la propriété intellectuelle ?

Un autre regard

Biotechnologies

Connaissances traditionnelles

Marché

Santé publique

Quelle régulation ?

Direction scientifique :

Michel Vivant

Directeur de la spécialité Propriété Intellectuelle du Master Droit Economique de Sciences Po, membre du Conseil Supérieur de la Propriété Industrielle

Richard Gold

Fondateur du Centre des Politiques en Propriété Intellectuelle de l'Université McGill, président de The Innovation Partnership

Jeudi 13 novembre 2008, 14h – 17h 30

et vendredi 14 novembre 2008, 9h 15 – 15h 45

Sciences Po, amphi. Chapsal 27 rue Saint Guillaume 75007 Paris

Manifestation exceptionnelle de la *Chaire Régulation* en collaboration avec le *Centre des Politiques en Propriété Intellectuelle* de l'*Université McGill*
Conférence validée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire myrlene.agbo@sciences-po.fr

<http://www.regulation.sciences-po.fr/>

Propriété intellectuelle, biotechnologies, et enjeux sociaux à l'heure de la globalisation

jeudi 13 novembre, après-midi

13 h

Accueil des participants, Amphi. Chapsal, Sciences Po

14 h

Ouverture de séance par **Richard Descoings**, directeur de Sciences Po

14 h 15

La propriété intellectuelle confrontée aux données économiques et politiques

Relevé général des conclusions de l'étude menée par McGill

Richard Gold (Cn)

14 h 40

Régulation, réglementation, soft law, hard law...

Petit exercice sémantique d'importance

Marie-Anne Frison-Roche (F)

Pause

L'amont

15 h 20

Biotechnologies

16 h

Le cas Myriad

Richard Gold (Cn)

Discutant :

Alain Gallochat (F)

Les problèmes juridiques et surtout politiques soulevés par la brevetabilité du vivant, et notamment des gènes, sont au cœur de cette session.

Les entreprises du secteur des biotechnologies cherchent -par exemple- à élaborer des profils génétiques de prédisposition à une maladie pour ensuite mettre au point des tests de dépistage. C'est le cas de l'entreprise Myriad, qui a obtenu des brevets sur les séquences de gènes de prédisposition du cancer du sein, brevets qui ont fait l'objet, notamment de la part de l'Institut Curie, de vives contestations. Comme le démontrent les travaux de recherche ici présentés, l'affaire Myriad illustre parfaitement les problèmes liés aux plans d'affaires suivis par les entreprises du secteur biotechnologique ainsi que le faible niveau de confiance et de communication régnant entre les acteurs impliqués.

16 h 20

Table ronde

Frédéric Foubert, directeur des transferts de technologie, direction de la politique industrielle du CNRS

Vincent Jouhannaud, Direction Propriété Intellectuelle, Centre d'immunologie Pierre Fabre

Yves Mamou, journaliste, Le Monde

17 h

Débat avec la salle

17 h 30 – 20 h

Cocktail, amphi. Leroy-Beaulieu, Sciences Po

Propriété intellectuelle, biotechnologies, et enjeux sociaux à l'heure de la globalisation

vendredi 14 novembre, matin

8 h

Accueil des participants, Amphi. Chapsal, Sciences Po

9 h 15

Connaissances traditionnelles

9 h 55

Les connaissances traditionnelles au risque de la PI
Tania Bubela (Cn)

Discutant :
Axel Kabinda Ngoy (RDC)

Les connaissances traditionnelles désignent les « fruits » de la culture indigène, issues par exemple d'une longue sélection de cultures ou plantes médicinales.

Celles-ci sont aujourd'hui l'objet d'un vaste mouvement de bio-piraterie. En effet, ces connaissances étant développées dans des zones non régies par le système de propriété intellectuelle des pays dits développés, les opérateurs de ces derniers profitent du différentiel de cadre normatif pour obtenir dans leur propre système la titularité des droits sur les connaissances indigènes.

La présente étude a comparé des cas spécifiques au Brésil, au Kenya, et au Nord du Canada, évaluant l'arsenal de protection indigène disponible, et examinant l'articulation possible avec les systèmes classiques de propriété intellectuelle, de sorte que puissent être imaginés des modèles de normes d'intervention appropriés au regard des intérêts des communautés indigènes comme de l'intérêt général.

10 h 15

Débat avec la salle

Pause

L'aval

10 h 55

L'exploitation des droits

11 h 35

La PI au risque de la valorisation
David Castle (Cn)

Discutant :
Jorge Bermudez (UNITAID)

Les biotechnologies sont porteuses de solutions aux problèmes fondamentaux de santé publique. Toutefois, l'accès à ces solutions par les pays en développement n'est toujours pas assuré.

Les chercheurs de McGill ont utilisé l'exemple des vaccins dérivés des plantes pour analyser les contraintes et les solutions devant être intégrées aux stratégies d'accès aux biotechnologies. En modifiant le code génétique d'une plante, celle-ci produira des fruits contenant un vaccin. Cette technologie, développée aux États-Unis, permet notamment d'éviter l'un des écueils majeur auquel se heurtent les campagnes de vaccination: le maintien d'une chaîne du froid tout au long du transport et du stockage.

Pour maximiser l'impact d'une telle technologie sur les populations des pays en développement, premiers destinataires des vaccins ainsi développés, un modèle de transfert de technologies prenant notamment en compte les contraintes juridiques, réglementaires et financières doit être mise en place.

L'étude de cas présentée ici porte sur le vaccin contre l'hépatite B, cause importante de mortalité au sein de la population indienne. Cette étude inclut notamment un modèle empirique prenant en compte le coût, le temps et les impacts de cette technologie et permet d'identifier la stratégie optimale pour en assurer la fabrication, la distribution et l'accès.

11 h 55

Débat avec la salle

12 h 15
Pause déjeuner

Propriété intellectuelle, biotechnologies, et enjeux sociaux à l'heure de la globalisation

vendredi 14 novembre, après-midi

13 h 15

13 h 55

La PI au risque de la concurrence Hanns Ullrich (All)

Discutant :
Pierre- E. Moyses (Cn)

Propriété intellectuelle et droit de la concurrence sont souvent présentés comme en opposition radicale, le droit de la concurrence venant empêcher le jeu normal du droit de la propriété intellectuelle, voire venant « injustement tourmenter » celui-ci selon le mot d'un auteur. Et il est certain qu'aujourd'hui la propriété intellectuelle ne peut s'envisager que sous l'éclairage du droit de la concurrence qui, de fait, a fortement contribué à la remodeler.

Mais si le droit est recherche d'équilibre, est-il choquant que des mécanismes régulateurs externes viennent jouer en complément des mécanismes de régulation interne (exceptions, licences obligatoires...) que connaît le droit de la propriété intellectuelle ? Bien plus, à considérer celle-ci comme une « propriété de marché », est parfaitement défendable l'idée selon laquelle ces deux branches du droit se rejoignent dans une même fonction.

Ce sont ces quelques idées dont on souhaiterait débattre ici.

14 h 15

Table ronde

Frédéric Caillaud, directeur Licensing et Business Development, L'Oréal
Bernard Rémiche, professeur à l'Université de Louvain la Neuve, avocat au barreau de Bruxelles
Un représentant de la Commission européenne

14 h 55

Débat avec la salle

Rapport de synthèse

15 h 15 – 15 h 45

RAPPORT DE SYNTHÈSE
Michel Vivant (F)